

Département des Pyrénées-Orientales

Commune de Montbolo

ARRETE

Le Maire de Montbolo,

Vu le code de la Route,

Vu le code de Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la Signalisation routière,

Vu la demande formulée par la SARL PASSEBOSC, sollicitant une autorisation de circulation et stationnement, pour rejoindre le N° 07 rue du Roc de France à MONTBOLO,

CONSIDERANT que le déménagement d'un particulier, sur la commune de Montbolo, nécessite un point de stationnement à hauteur de la propriété sise 7, rue du roc de France

ARRETE :

Article 1 : L'ensemble routier de marque **RENAULT immatriculé 6813SL81** propriété de la S.A.R.L. PASSEBOSC , sise 23 rue Ludovic Julien 81000 CASTRES est autorisé à circuler et à stationner **les 19 et 20 mai 2022** dans l'agglomération de Montbolo et à effectuer un déchargement au 7 rue du Roc de France, de la localité.

Article 2 : La signalisation réglementaire de proximité du lieu de déchargement sera mise en place à la charge de l'entreprise requérante, de manière à sécuriser les lieux.

Article 3 : Le poids lourd stationnera en occupant au minimum la chaussée de façon à laisser libre les voies de circulation des véhicules usagers et riverains.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 5 : le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, Mr. Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Céret et Mr. le Maire de la Commune de Montbolo.

Ampliation de cet arrêté sera transmis pour information à Mr. le Sous-Préfet de Céret, et à Mr. le Commandant de la COB Gendarmerie de CERET.

Fait à Montbolo, le 19 mai 2022 .

Signé le Maire.